

## Fiche 2

## Introduction

**Les textes officiels invitent à intégrer** dans l'enseignement les élèves porteurs de particularités physiques, physiologiques, cognitives. Les élèves diabétiques font partie de ces élèves à besoins particuliers.

### La maladie « Diabète »

*Un diabète avec des glycémies élevées chroniques peut engendrer des pathologies associées à l'âge adulte. Ces pathologies vont entraîner un handicap : ex. : cécité (rétinopathie diabétique).*

#### **Le diabète est une maladie chronique et non un handicap.**

- Le jeune élève diabétique, n'assure plus sa sécrétion d'insuline en interne. Il doit s'injecter de l'insuline en externe : diabète insulino-dépendant (de type 1).
- Des progrès médicaux dans le traitement du diabète de type 1 sont attendus dans le futur, mais ils ont déjà permis aux diabétiques de parvenir à l'autonomie des soins. L'éducation thérapeutique donne accès aux connaissances nécessaires pour assurer son diabète au quotidien. Une bonne gestion des soins favorise un bon équilibre et contribue à éviter ainsi les complications à court, moyen et long terme.
- Pour avoir un diabète bien équilibré, il est nécessaire que le jeune diabétique s'approche de la norme glycémique : 0,8 g/l à 1,2 g/l. Mais la glycémie est très variable et sous l'influence de multiples facteurs ; en particulier, l'activité physique peut engendrer des variations glycémiques importantes.
- En respectant certaines précautions, le jeune diabétique peut vivre et pratiquer l'activité physique de la même façon que les autres jeunes. Il peut même atteindre le haut niveau sportif en devenant expert dans la gestion de sa maladie.

#### **Chaque diabétique est différent**

Il est à noter que les associations de patients veillent à ce que les personnes atteintes de diabète ne fassent pas l'objet de mesure d'exclusion cf AJD. (Aide aux Jeunes Diabétiques).

#### **Le P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) : Lien entre le milieu scolaire et le milieu médical**

Le P.A.I. est aussi l'outil essentiel de la mise en place d'une procédure adaptée et personnalisée à l'élève diabétique. Le **P.A.I.** est rempli par le diabétologue à la demande des parents. Il n'est pas obligatoire, mais **fortement recommandé**.

## L'élève diabétique

Le diabète ne dispense pas du cours d'E.P.S.

**Un jeune diabétique peut participer aux cours, comme les autres jeunes et pratiquer la plupart des activités physiques (AP) proposées en milieu scolaire.**

Certaines activités physiques vont nécessiter une surveillance renforcée.

## Le professeur d'E.P.S.

Il sera informé des conditions de pratique du jeune. Il laissera l'élève diabétique organiser sa gestion glycémique, s'il est autonome dans ses soins ou l'accompagnera. cf. : P.A.I.

Il saura

- Instaurer un climat de confiance et aider l'élève à se sentir en sécurité,
- Échanger avec l'entourage familial proche de l'élève,
- Communiquer avec l'équipe enseignante de sa classe et celle de l'encadrement C.P.E. (Conseiller Principal d'Éducation)

**Les enseignants seront dans la même logique d'accompagnement à la démarche d'autonomisation des élèves que les soignants œuvrant dans le cadre de l'éducation thérapeutique.**

Lors du cours d'E.P.S., certaines précautions sont à respecter et la conduite à tenir doit être connue pour faire face à certaines situations.

Un dossier sur le P.A.I. est consultable :

- Sur le site de l'A.J.D. (Aide aux Jeunes Diabétiques) [www.ajd-diabete.fr](http://www.ajd-diabete.fr)
- Sur le site de l'Éducation Nationale :  
<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/34/MENE0300417C.htm>  
ou <http://www.afpssu.com/dossier/pai-projet-daccueil-individualise/>

